

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 15 septembre 2016

Le 15 septembre 2016 à 18h00, le Conseil de Territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Laura GIANASTASIO ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Magali GIOVANNANGELI ; Stéphanie HARKANE ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patrick PIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Yves MESNARD représenté par Patrick PIN
Serge PEROTTINO représenté par Albert SALE
Jean-Claude ALEXIS représenté par Pierre MINGAUD
Patrick ARNOUX représentée par Stéphanie HARKANE
Patricia PELLEN représentée par Léo MOURNAUD
Jocelyne MARCON représentée par Madeleine VAICBOURDT
Christiane PETETIN représentée par Michel LAN
Bruno FOTI représenté par Geneviève MORFIN
Mohammed SALEM représenté par Julie GABRIEL
Robert MIECHAMP représenté par Raymond ROCCHIA
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Véronique MIQUELLY
Muriel HENRY représentée par André JULLIEN
Vincent RUSCONI représenté par Giovanni SCHIPANI
David MASCARELLI représenté par Alain BOUTBOUL

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

Joëlle MELIN

CT4/150916/4

Sur le rapport de Jeannine LEVASSEUR

Cession du « bâtiment CAMI » à Aubagne – Parcelle AW 446

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20160915-CT4-150916-4-DE
Date de télétransmission : 04/10/2016
Date de réception préfecture : 04/10/2016

En février 2011, la Communauté d'agglomération s'est portée acquéreur d'un terrain situé à Aubagne, lieu-dit « le Charrel », Route Nationale 8 cadastré AW 54, 55, 57 et 359. Il s'agit de l'ancien site des usines Cami. Une partie des terrains a été affectée au dépôt du tramway.

Le bien à céder non utilisé, est constitué d'une parcelle d'environ 2470 m² et du bâti administratif aujourd'hui désaffecté.

Par délibération du Conseil communautaire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en date du 2 mars 2015, la cession de ce bien a été actée.

Au vu de la localisation du site aux abords du dépôt de tramway et du manque de foncier destiné à l'accueil des entreprises, la Communauté d'agglomération avait souhaité privilégier un projet permettant l'accueil d'activités économiques sur cette parcelle.

Il a donc été décidé de le céder à la Société Sport Immo pour un montant de 600 000 €, montant validé par les services des domaines, le bâtiment existant sera réhabilité pour permettre l'installation d'activité économique.

Une promesse unilatérale de vente a été signée le 24 juin 2015 entre la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Sport Immo.

Conformément aux dispositions du II de l'article 42 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2016 aux intercommunalités fusionnées pour l'ensemble de leurs actes.

En conséquence, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence interviendra pour la réitération de l'acte authentique en lieu et place de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'exécution de la délibération ci-avant mentionnée.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 2 septembre 2016.

Considérant

- Les dispositions de la promesse unilatérale de vente signée le 24 juin 2015 entre la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Sport Immo.

Où il le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De donner un avis favorable pour autoriser Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à la cession foncière de la parcelle AW 446 à Sport Immo pour un montant de 600 000 €.

Avis favorable

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20160915-CT4-150916-4-DE
Date de télétransmission : 04/10/2016
Date de réception préfecture : 04/10/2016